



COMPTE-RENDU DU CTL DU 16 MARS 2018

L'ordre du jour du CTL du 16 mars 2018 était le suivant : présentation du budget, bilan de la formation professionnelle, centralisation des créances GOLD sur les SIE de Meaux et de Melun, expérimentation des caisses sans numéraire au SIP de Lagny et à la Paierie Départementale , Clic'ESI , le TBVS (tableau de veille sociale).

Après lecture des déclarations liminaires des organisations syndicales, la Direction a répondu qu'elle n'avait aucune information complémentaire suite aux annonces gouvernementales (CAP 2022), elle attend la suite des événements. Suite aux remarques de la CGT, notamment au sujet de la participation de la Poste pour la télédéclaration, le Directeur a précisé qu'il s'agissait d'une offre commerciale que l'on retrouve également chez les avocats par exemple ; pour la DGFIP, il n'y a aucune velléité de prendre part à ces aspects commerciaux.

S'agissant de la mise en place des caisses sans numéraire, la CGT a souligné que les personnes les plus démunies seront exclues de ce dispositif. Pour la Direction, une solution sera trouvée pour ces personnes ; mais il faut faire comprendre aux usagers que «payer en espèces coûte cher» ; il faut alléger les charges de l'État, il en va donc de la «solidarité nationale», c'est «un acte citoyen»!

La CGT a demandé si la Direction allait organiser la même formation que la DRFIP des Bouches du Rhône a réalisé à l'attention de ses cadres concernant la gestion des agents difficiles. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'une formation pour aider les cadres à reconnaître les agents en difficulté.

M.Valès n'a pas souhaité s'étendre sur ce point.

Présentation du budget 2017 :

Dotation globale de fonctionnement 2017 :

Comme nous l'avons fait remarquer dans notre déclaration liminaire, le budget a diminué de 20% depuis 2013.

Et, par rapport à 2016, le budget 2017 affiche une baisse de 450 000€.

La Direction a indiqué les postes sur lesquels ont porté les économies :

- l'affranchissement : pour 230 000€ (dont Clic'esi 43 000€) ;
- l'informatique pour 160 000€ ;
- les remises versées aux débiteurs de tabac suite au développement du timbre électronique, 109 000€ ;
- Les loyers : La fermeture des trésoreries au 01/01/2017 a engendré une économie de 150 000€ (loyers et services annexes comme le transport du courrier et les frais de nettoyage) .
- Prestations de services : 93 000€, en raison de la diminution des sommes versées au prestataire de nettoyage des locaux ONET.

La Direction a souligné qu'un abondement de la dotation globale de fonctionnement, par ailleurs moins important que les années précédentes, a été octroyé pour la sécurité de l'accueil et les aménagements liés à l'handicap.

Pour la Direction, l'année 2017 s'est achevée de «manière confortable» car les économies réalisées lui ont permis de préserver les postes de dépenses relatifs aux conditions de travail (informatique, mobilier, travaux).

Dotation globale de fonctionnement pour 2018 :

La DGF de 2018 affiche une baisse de 2,2 % . Des postes de dépenses seront en diminution comme l'activité des transport de fonds, l'affranchissement. La Direction compte également sur les économies liées à la fermeture des trésoreries (fermeture au 1/1/2018). et celles réalisées grâce à l'utilisation du service logistique pour les déménagements.

- Travaux pour la mise en place du SIA (service d'informations aux agents) : Le SIA sera installé dans les locaux Bld CHAMBLAIN à MELUN ; 90 000€ sont réservés aux travaux. Par ailleurs, la Direction attend des crédits de la Préfecture d'IDF à hauteur de 39 998€. Cette somme est destinée aux travaux extérieurs (notamment le parking).

Un mobilier avec des particularités phoniques a été commandé (avec des cloisonnettes).

Le problème de l'amiante est pris en charge (au RDC).

Le SIA sera opérationnel (au 01/06) mais il faudra compter un retard des travaux d'un 1 mois voire 1 mois et demi.

- La Direction annonce qu'un nouveau marché de nettoyage est mis en place.

-La CGT a fait remarquer que les agents ne disposaient pas tous de double-écrans de taille identique ;

La Direction a souligné que cette année, les agents devraient être dotés de double-écrans et qu'elle essaie de fournir des écrans de même taille. Un recensement a été fait en matière d'écrans mais reconnaît qu'elle n'est pas à jour, il reste encore 200 agents à revoir.

- Info donnée par la Direction : départ de la mission « hôpital » de la Ferté-sous-Jouarre pour la trésorerie hospitalière de Lagny (soit 2 personnes impactées).

Formation professionnelle : bilan départemental 2017 et plan local de formation :

Le nombre de formation a baissé en 2017 par rapport à 2016. L'explication de cette baisse : beaucoup moins de e-formations (notamment «e-contact particuliers » et « déclaration en ligne ») qu'en 2016.

Pour 2018, il y aura un investissement important en formation, notamment pour la mise en place du SIA et du prélèvement à la source (PAS). Ces formations seront effectuées sur place sauf pour Noisiel (la salle de formation est trop petite). Une seule formation sur site sera effectuée pour la formation « public en difficulté » .

Des formations sont également prévues suite au transfert du CDIF de Meaux : sur Chelles et Noisiel en 3 étapes : dès septembre, Accueil, participation à la Commission Communale, en automne, le contentieux . Un stage qui permettra d'identifier les fondamentaux du CDIF, est prévu en avril.

Centralisation des créances GOLD sur les SIE de Meaux et de Melun :

Les SPFE vont gérer à distance , via l'application GOLD, les dossiers de paiements différés et/ou fractionnés détenus par les SIE et par les Pôles Enregistrement.

En Seine et Marne, les créances de paiements différés/fractionnés sont gérés par 11 SIE (dont 3 ex-pôles Enregistrement) et 2 SPFE.

Pour les SPFE de Meaux et de Melun, qui vont gérer à distance les créances dans GOLD, la direction veut regrouper les dossiers en stock auprès des SIE de MEAUX et de MELUN.

L'argumentation de la Direction : il s'agit de sécuriser le dispositif ; d'après elle, la charge de travail n'est pas

importante car cette mission occupe 1/4 d'agent sur l'année.
Cette gestion des dossiers par 2 SIE, engendrerait un reclassement de ces postes comptables.

Expérimentation des caisses sans numéraires au SIP de Lagny et à la Paierie Départementale :

Cette expérimentation se fera sur 12 mois. A l'issue de ces 12 mois , et après consultation des usagers et des agents, un bilan sera réalisé.

Le choix de la Direction pour le SIP de Lagny et la Paierie Départementale, est lié au niveau d'encaisse qui reste faible pour ces 2 sites. Le site de Fontainebleau était envisagé mais il ne dispose pas de caisse unique.

Des sites de déport sont prévus pour le contribuable qui ne pourra ou ne voudra pas payer de manière dématérialisée à la caisse de la Paierie Départementale ou celle de Lagny :

- A Melun, la DDFIP avenue Thiers et le Centre des Finances Publiques, avenue Hippolyte Rossignol.
- A Lagny, les SIP de Chelles/ Noisiel/Meaux ou Roissy-en-Brie (Le temps de trajet pour se rendre de Lagny à ces sites de déport est évalué, en voiture, entre 16 à 21 minutes, et en transport en commun, de 40 min à 1 heure).

La CGT a fait remarquer que les usagers n'auront plus le choix du mode de paiement ; à la Paierie par exemple, ils viennent payer en espèces des sommes faibles, de l'ordre de 10 ou 20€ . Ils seront donc contraints de se déplacer au CFP qui est déjà très engorgé.

Pour la Direction, si le cas se présentait pour la caisse du CFP, ces contribuables auront la possibilité de se rendre à la caisse de la DDFIP. Elle précise cependant que l'objectif n'est pas d'envoyer les contribuables vers les sites de déport mais de les orienter vers des moyens de paiement alternatifs comme le télépaiement ou le paiement direct en ligne sur impot.gouv.. Quant aux personnes les plus fragiles , interdit bancaire ou les personnes âgées, elles ne seront pas écartées mais il faudra leur proposer d'autres moyens de paiement.

La CGT a demandé si la perception de l'ACF (allocation complémentaire de fonction versée aux caissiers) était maintenue . Réponse : pas de changement.

Utilisation de Clic'ESI :

L'utilisation de Clic'ESI est en augmentation de 380% par rapport à l'année 2016.

ENSAP :

Décision de M Valès : pour inciter les collègues à s'inscrire sur le site de l'ENSAP et pour arriver à un maximum d'inscription, les bulletins de salaire version papier ne seraient plus délivrés aux agents dans un délai de trois mois .

TBVS :

La Direction devait ajouter aux six indicateurs socles, des indicateurs complémentaires. Sur les douze proposés, elle en a choisi quatre : un indicateur démographique (moyenne d'âge des agents par service, catégorie de services et au niveau de la direction), d'absentéisme (nombre d'arrêts ou de jours de congés maladie ordinaire), de mobilité (nombre de demandes de mutation déposées et non satisfaites) et de

relations sociales (nombre d'actes de violence verbale ou physique au travail entre collègues avec ou sans arrêt de travail).

La CGT n' a pas souhaité apporter d'éléments nouveaux à ce tableau de bord de veille sociale.

Lors de l'examen des questions diverses, la CGT a remis les pétitions signées par les agents du CDIF de Meaux, SIP de Meaux, Chelles et Noisiel qui demandent le report du transfert du CDIF de Meaux sur les SIP de Meaux, Lagny, Chelles et Noisiel, prévu au 01/09/18.

La CGT a exposé les raisons de cette revendication :

- cette année, les SIP de Meaux, Lagny et Chelles sont confrontés au transfert du recouvrement de l'impôt suite à la fermeture ou spécialisation de trésoreries et sans qu'aucun moyen supplémentaire ne leur soit octroyé ; la mise en place du prélèvement à la source engendrera un afflux plus important d'usagers dans les SIP lors de la campagne déclarative et lors de la sortie des avis (le taux du PAS sera indiqué sur l'avis d'imposition) ; si le transfert du CDIF se fait au 1er septembre 2018, s'y ajouteront les usagers du CDIF qui se déplaceront pour leur avis de taxe foncière ; aucun agent du CDIF de Meaux n'a souhaité suivre la mission transférée sur les SIP de Noisiel et Chelles, ces services se retrouveront donc dépourvus des compétences de ces agents. La CGT a précisé que le travail à distance ne devait pas être une solution de secours à ce déficit d'agents.

Le Directeur a pris acte des revendications des agents signataires de la pétition. Il a précisé que la décision du transfert du CDIF au 01/09 est engagée et qu'il est difficile de faire marche arrière. Il a indiqué que le travail à distance ne sera pas mis en place pour le CDIF. Il a renvoyé les organisations syndicales à la participation d'un groupe de travail sur les missions foncières, demandé dans la matinée par l'une d'entre elles, mais sans préciser la date de sa tenue.

- La CGT a également demandé au Directeur quel était le devenir de la cellule accueil du SiP de Melun, qui fonctionne avec un effectif très réduit suite au départ d'agents pour mutation.

La Direction a répondu que le distributeur de tickets sera modernisé ce qui augmentera le nombre de boxs, de 7 à 14. Elle reconnaît que la cellule accueil est en sous-effectif. Mais, elle compte sur le personnel actuel du SIP pour la tenue de l'accueil.

- Suite aux annonces en matière de SPF, avec l'accès généralisé des notaires au fichier immobilier et l'objectif d'un seul SPF par département, la CGT a demandé quel sera le sort des SPF du 77.

Le Directeur a précisé que pour l'heure il n'avait rien à annoncer (en matière de restructurations). Cependant, selon lui il serait difficile d'avoir un seul SPF en raison de la particularité du département de Seine et Marne (notamment sa taille). Par ailleurs, le fait d'avoir fusionné les services enregistrement aux SPFE de Meaux et Melun permettrait une « consolidation » des deux services dans le 77.